

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018**

C.M.18.06

Date de convocation : 4 octobre 2018
Date d'affichage : 4 octobre 2018
Compte-rendu succinct : 16 octobre 2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 25
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit, le douze octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - MM. FROSSARD - BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MME BOURETTE - MMES IOSUB - SIMONOT - MM. MORENCY - FOURNIER - BEKKOUCHE - EUDE - MMES KLEIN-POUCHOL - DENIS - SANE - SEGHIRI - JANIAUD-VERGNAUD - QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MM. BENARAB - VIALADE - MME DUVERNOIS - MM. BRULIN - PROST.

ETAIENT REPRESENTES : MME CRISPIN (POUVOIR MME QUATREHOMME) - M. AUMARD (POUVOIR M. VERMOT) - M. GUILLOU (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - MME MERLIN (POUVOIR MME SEGHIRI) - M. BENELHABIB (POUVOIR MME BOURETTE) - M. MENDY (POUVOIR MME IOSIB) - MME WAYACK PAMBE (POUVOIR M. FROSSARD) - M. MOHAMED (POUVOIR M. FOURNIER) - MME MANDILE (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD).

SECRETAIRE : M. DE SAULCES-LARIVIERE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 18.08.24 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE AVEC L'ASSOCIATION
LES RESTAURANTS DU CŒUR DU LOCAL SIS 2 RUE GERARD PHILIPPE A TORCY.
18.08.25 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**18.06.01 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-
VALLEE DE LA MARNE RELATIVE A L'OUVERTURE DES DONNEES PUBLIQUES DE
LA COMMUNE DE TORCY.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne relative à l'ouverture des données de la Commune de Torcy et décide de verser d'une participation au contrat de maintenance au prorata de la population.

18.06.02. - PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA TRESORERIE DE MARNE LA VALLEE - DEMATERIALISATION DES PIECES JUSTIFICATIVES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat entre la Commune de Torcy et la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes formalités nécessaires.

ADMINISTRATION GENERALE

18.06.03 - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES DIMANCHES POUR LESQUELS UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL EST ACCORDEE POUR L'ANNEE 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réserver ces dérogations au repos dominical aux fêtes de fin d'année, d'accorder ces dérogations pour quatre dimanches et d'arrêter la liste des dimanches où le repos peut être supprimé comme suit :

- dimanche 8 décembre 2019
- dimanche 15 décembre 2019
- dimanche 22 décembre 2019
- dimanche 29 décembre 2019

18.06.04 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Torcy et la Préfecture de Seine-et-Marne relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

AFFAIRES GENERALES

18.06.05 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents recenseurs sur les feuilles enquêtées pour l'année 2019, comme suit :

- Feuille de logement : 1,90 €
- Bulletin individuel : 1,40 €

CONTROLE DE GESTION

18.06.06 - ACCES AUX SERVICES MUNICIPAUX ET POLITIQUE TARIFAIRE DE LA VILLE DE TORCY, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- que la période de calcul de la tarification, en fonction du taux d'effort appliqué pour l'année 2019 est fixée du 15 octobre au 22 décembre 2018.
- que la constitution du dossier en vue du calcul de la tarification donne accès aux services municipaux tarifés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
- que les usagers à jour de leurs règlements sont invités à transmettre leurs documents justificatifs sur l'adresse électronique tarifs.municipaux@mairie-torcy.org pour leur éviter de se déplacer à l'Hôtel de Ville.
- que les nouveaux Torcéens peuvent faire calculer leurs tarifs dès leur installation sur le territoire communal à tout moment de l'année mais avant de bénéficier des services municipaux tarifés.

- que la constitution du dossier et le calcul du taux d'effort est obligatoire pour accéder aux prestations municipales. Les services municipaux sont chargés de veiller à ne pas accueillir de famille dont le tarif n'a pas été calculé.
- que toute famille en situation d'impayés ne pourra pas bénéficier du calcul de sa tarification et donc de l'inscription aux activités, à l'exception des familles ayant obtenu un échéancier du comptable public à hauteur de la dette totale.
- que toute famille qui aura bénéficié de services municipaux tarifés sans avoir fait calculer sa tarification et qui régularise sa situation sera obligatoirement facturée au tarif plafond 1 enfant sur le mois en cours.
- que toute famille qui n'aura pas réglé les paiements exigés sera exclue des services municipaux tarifés.

18.06.07 - MODIFICATION DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID) ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS - VALLEE DE LA MARNE, LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tableau récapitulatif du programme d'actions et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

| Actions | Montant travaux (HT) | Subventions sollicitées | Echéancier prévisionnel |
|--|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Réhabilitation de l'Espace Lino Ventura | 400 000,00 € | 130 495,14 € | Eté 2019 Eté 2020 |
| Rénovation des sols sportifs du gymnase Guy Chavanne, Roger Couderc, Maison des Fêtes Familiales | 416 518,00 € | 97 871,36 € | Juin/Août 2019 |
| Réhabilitation de la Ferme du Couvent pour la création d'un équipement culturel | 350 000,00 € | 114 183,25 € | Eté 2019 |
| Réhabilitation du Centre de loisirs du Bord de l'Eau | 1 100 000,00 € | 424 109,21 € | 2019 |
| Total | 2 266 518,00 € | 766 658,95 € | |

SPORT

18.06.08 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE » ET AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DU 5 DECEMBRE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer un versement supplémentaire de 75 000 € à l'association « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE » qui sera déduit de la subvention 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE ».

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.06.09 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois comme suit :

| Grade | Ancienne situation | Modification | Nouvelle situation |
|---|--------------------|--------------|--------------------|
| Cadre de Santé Supérieur | 0 | +1 | 1 |
| Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe | 29 | -2 | 27 |
| Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe | 6 | +2 | 8 |
| Educatrice de jeunes enfants | 8 | -1 | 7 |
| Educatrice principal de jeunes enfants | 5 | +1 | 6 |
| Agent social principal 2 ^{ème} classe | 7 | -1 | 6 |
| Agent social principal 1 ^{ère} classe | 1 | +1 | 2 |
| Adjoint technique | 137 | -4 | 133 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 48 | +4 | 52 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 52 | -3 | 49 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 4 | +3 | 7 |
| Agent de maîtrise | 13 | -2 | 11 |
| Agent de maîtrise principal | 8 | +2 | 10 |
| Rédacteur | 11 | -1 | 10 |
| Rédacteur principal 2 ^{ème} classe | 5 | +1 | 6 |
| Technicien | 9 | -1 | 8 |
| Technicien principal de 2 ^{ème} classe | 3 | +1 | 4 |
| Adjoint administratif | 25 | -3 | 22 |
| Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 8 | +3 | 11 |
| Attaché | 10 | -1 | 9 |
| Attaché principal | 5 | +1 | 6 |
| Total | 394 | +1 | 395 |

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

18.06.10 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET VILLE.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre, 3 abstentions), adopte la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 équilibrée comme suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|--|
| Chapitre | DEPENSES | RECETTES | |
| CHAPITRE 011 | 373 792,55 | | -900 € Compta, 30 264 € Administration générale, 3 500 € Informatique - 73 508,68 € Intendance, -4 519,45 € Scolaire, 418 956,68 € Services techniques |
| CHAPITRE 65 | 94 169,45 | | 15 000 € Enfance, 4 519,45 € Scolaire, 12 000 € reversement OMS, 75 000 € complément subvention Handball, -13 000 € subvention CCAS, 650 € Compta |
| CHAPITRE 042 | -14 000,00 | | Dotation amortissements |
| CHAPITRE 013 | | 100 000,00 | Complément rbt assurance maladie |
| CHAPITRE 70 | | 71 322,00 | 71 322 € ajustement produits de services |
| CHAPITRE 73 | | 50 000,00 | Rôles supplémentaires fiscaux |
| CHAPITRE 74 | | 137 740,00 | 5 740 € ajustement titres sécurisés, 26 500 € Plan mercredi, 12 000 € subvention CNDS, 6 000 € subvention BIJ, 37 500 € subventions CGET, 50 000 € caisses de retraites aides à domicile |
| CHAPITRE 77 | | 94 900,00 | 7 900 € assurance tableau église, 37 000 € remboursement Eiffage, 50 000 € remboursement démolition péril 38 rue de Paris |
| TOTAL GENERAL | 453 962,00 | 453 962,00 | |

SECTION INVESTISSEMENT

| Chapitre/opérations | DEPENSES | RECETTES | |
|----------------------|---------------------|---------------------|---|
| OPERATION 102 | 1 607 937,00 | 250 000,00 | Complément travaux GS le Clos, participation Epamarne le Clos |
| OPERATION 104 | 31 567,00 | | Contrôle technique, SPS centre de loisirs Bord de l'Eau |
| CHAPITRE 20 | 6 200,00 | | -16 000 € suppression achat logiciel gestion courrier, 22 200 € complément étude enfouissement réseaux |
| CHAPITRE 21 | -111 356,00 | | - 130 460 € Services techniques, 10 800 € achat vidéo projecteur + écran, 6 000 € standard RPA, 1 230 € mobilier crèches, 1 074 € boîtes livres |
| CHAPITRE 23 | -55 000,00 | | Suppression acomptes travaux |
| CHAPITRE 13 | | 467 405,00 | 377 111 € fonds de soutien, 14 500 € FIPD vidéoprotection, 9 532 € Région vidéoprotection, 66 262 € Département vidéoprotection abords collèges |
| CHAPITRE 16 | | 395 943,00 | Prêt relais en attente subventions |
| CHAPITRE 024 | | 380 000,00 | Vente 3 logements + box V. Hugo |
| CHAPITRE 040 | | -14 000,00 | Dotation amortissements |
| TOTAL GENERAL | 1 479 348,00 | 1 479 348,00 | |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15 le douze octobre deux mille dix-huit.

Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE


